



LES FEMMES MIEUX ARMÉES FACE AU CHÔMAGE ?

Les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire, constate une récente étude de l'Insee. Grâce à leur niveau de formation plus élevé que celui des hommes, elles ont même « *un léger avantage* » en matière de chômage en début de vie active, observe l'Insee sur l'année 2007. En revanche, à niveau de formation identique, le salaire des jeunes débutantes demeure inférieur à celui des hommes.

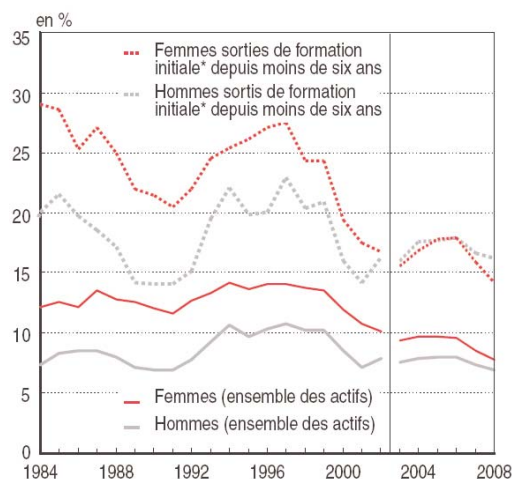
Une insertion plus facile, mais un salaire plus faible

Depuis 25 ans, les femmes n'ont cessé de creuser l'écart avec les hommes en matière d'études. Alors que seulement 19 % des garçons et 20 % des filles, entrés dans la vie active depuis moins de six ans, possédaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 1984, 37 % des garçons et 51 % des filles sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2008.

De ce fait, les filles accèdent plus facilement à des emplois qualifiés : 48 % des jeunes filles occupent une profession intermédiaire ou un emploi de cadre, contre 43 % des garçons en 2008. Et leur taux de chômage, pour celles d'entre elles ayant terminé leurs études depuis moins de six ans, est plus faible (14 %) que celui des garçons (16 %). Pendant leurs six premières années de vie active, les hommes ont des salaires médians supérieurs de 10% à ceux des femmes : 1 380 € par mois, toutes primes comprises, pour les hommes et 1 260 € pour les femmes en 2008.

En moyenne, entre 2003 et 2008, les hommes non diplômés gagnent en début de vie active 23% de plus que les femmes de même niveau. Cet écart atteint 21 % chez les diplômés du supérieur long, mais se réduit à 7 % parmi les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2.

Taux de chômage des débutants et de l'ensemble des actifs



* Voir définitions.

Note : les taux de chômage présentés correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002 ; à partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation communautaire d'Eurostat.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Cette différence s'explique en partie par le temps partiel plus fréquent chez les femmes : une jeune femme sur cinq travaille à temps partiel, contre seulement un jeune homme sur quinze. Enfin, autre zone d'ombre, si pendant leurs six premières années de vie active, les femmes sont moins au chômage que les hommes, elles sont plus souvent en situation de sous-emploi. En 2008, 11 % des débutantes occupant un emploi souhaitent travailler davantage, contre seulement 4 % des débutants.

CPCCN. Rémunérations : le compte n'y est pas.

☐ 10 mars, séance exceptionnelle de la Commission Paritaire de la Convention Collective Nationale ; on est encore loin du compte... et d'un accord.

Rémunérations. Rappel du parcours : d'abord la partie patronale propose... 0% d'augmentation de salaires ; difficile de faire moins (!) et rejet unanime de cette attitude provocatrice, on en vient ensuite à 0,2%.

La FIECI observe que ces niveaux d'augmentation ne compensent même pas la perte de salaire net liée à la progression du plafond de la Sécurité Sociale, nous en sommes aujourd'hui à 0,8% ; les employeurs développent une dialectique hasardeuse sur l'évolution par rapport à leur position initiale !

Pour la FIECI, cette crispation est d'autant moins admissible que l'on connaît le temps (de 4 à 6 mois) nécessaire pour qu'un accord signé soit repris dans son décret d'extension.

Position fédérale : La FIECI ne signera que pour les cadres et sous condition :

1. pas d'accord salarial en dessous de 1%,
2. nécessité d'engager la négociation en intégrant les éléments d'activité les plus récents,
3. avec révision du mode de calcul des minima ; vieille demande FIECI que les employeurs s'étaient d'ailleurs engagés à aborder courant 2010.

Globalement, la Fieci déplore la « *vision rétroviseur* » et non-prospective de l'organisation patronale ; beaucoup d'entreprises du secteur sont en excellente santé et dégagent des bénéfices importants. Pendant combien de temps feront-elles subir aux salariés les « *effets de la crise* » ?